

BROCHURE

Manuel à l'intention des entreprises sur le devoir de diligence dans le secteur du cacao

LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LE TRAVAIL FORCÉ

Cette brochure vise à présenter le document intitulé « Manuel à l'intention des entreprises sur le devoir de diligence dans le secteur du cacao : lutter contre le travail des enfants et le travail forcé », rédigé par le Centre de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises et par la fondation International Cocoa Initiative (ICI).



Pourquoi un Manuel ?

Les entreprises qui exercent leurs activités dans le secteur du cacao ont un risque d'être liées à des impacts négatifs, tout particulièrement le travail des enfants et le travail forcé, par le biais de leurs chaînes d'approvisionnement et de leurs relations d'affaires.

S'il est vrai qu'en général, les entreprises savent très bien que les droits de l'homme doivent être respectés et que la conduite responsable des entreprises doit être encouragée par des pratiques de diligence raisonnable fondée sur les risques, bon nombre d'entre elles ont des difficultés à matérialiser toutes ces attentes au sein de leurs chaînes d'approvisionnement en cacao. Ce Manuel a été élaboré afin d'aider les entreprises à identifier, prévenir et traiter les risques et impacts avérés sur les droits de l'homme dans le secteur du cacao, avec une attention toute particulière portée au travail des enfants et au travail forcé. Les entreprises peuvent utiliser ce Manuel pour concrétiser les engagements qu'elles ont pris en matière d'activités responsables, en s'inspirant du devoir de diligence fondé sur les risques défini par l'OCDE.

Le présent Manuel :

- Promeut une compréhension commune des risques et impacts au sein des chaînes d'approvisionnement du cacao, afin d'aider les entreprises à respecter les normes volontaires et contraignantes sur le devoir de diligence et à tenir les engagements qu'elles ont pris en matière de travail des enfants et de travail forcé.
- Clarifie la manière de mettre en œuvre les recommandations actuelles de l'OCDE sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement complexes et fragmentées du secteur du cacao.
- Formule des considérations, des conseils et des exemples spécifiques au secteur à l'intention des entreprises qui mettent en œuvre des pratiques de diligence raisonnable, y compris les petites et moyennes entreprises (PME).
- Contient des références à des ressources auxquelles les entreprises peuvent d'ores et déjà accéder pour exercer leur devoir de diligence et lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur.



Le Manuel est disponible au téléchargement [ici](#).

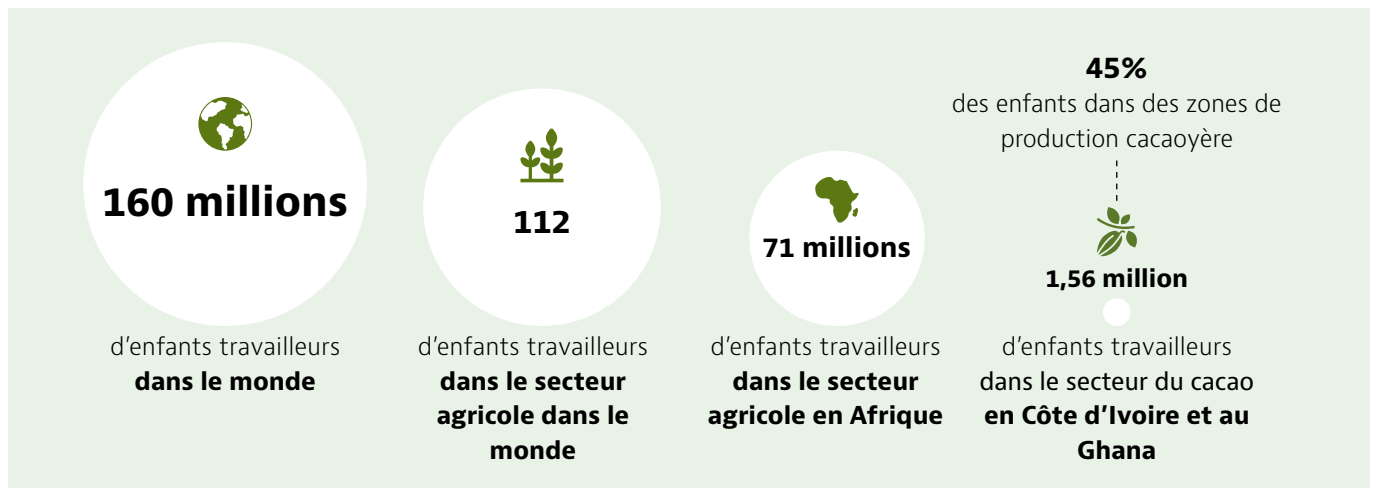
Le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao

Dans le monde, 90 % du cacao est produit par des petites exploitations (de moins de 5 hectares) (ICCO, n.d.)¹ Près de 70 % du cacao dans le monde provient d'Afrique, la Côte d'Ivoire et le Ghana étant les plus grands producteurs avec respectivement 44 % et 16 % de la production mondiale de cacao en 2019-2020 (ICCO, 2022).² La chaîne d'approvisionnement du cacao est souvent d'une très grande complexité et très fragmentée. La plupart du cacao dans le monde est cultivé dans des pays en proie à une grande pauvreté, où les services essentiels de qualité sont peu accessibles, où les infrastructures (éducatives, sanitaires, de santé et de protection sociale) peuvent faire défaut, et où l'application des cadres juridiques et réglementaires reste un défi.

¹ ICCO information sur l'économie du cacao: <https://www.icco.org/economy>

² ICCO statistiques de production : <https://www.icco.org/statistics/#tab-id-6>

Les dernières estimations sur le travail des enfants indiquent que :



Sources : ILO, UNICEF, Travail des enfants : estimations mondiales 2020, tendances et chemins à suivre : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipecc/documents/publication/wcms_827415.pdf NORC: Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana: https://www.norc.org/PDFs/Cocoa%20Report/NORC%202020%20Cocoa%20Report_English.pdf

Dans le secteur du cacao, une grande majorité de ces enfants doivent effectuer des travaux dangereux comme :



PORT DE CHARGES LOURDES

p. ex. : porter du bois lors de défrichage de terres, ramassage et empilage des cabosses, port des fèves de cacao fermentées



UTILISATION D'OUTILS DANGEREUX

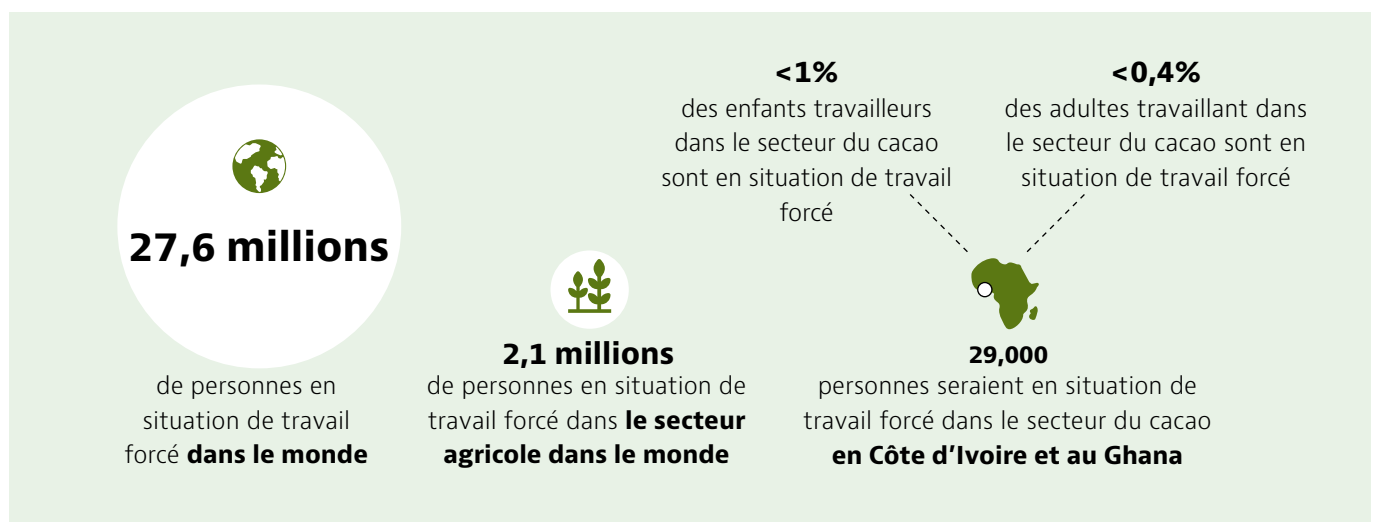
p. ex. : utilisation de machettes ou de sabres pour le débroussaillage ou l'écabossage avec un couteau ou un objet/outil tranchant



EXPOSITION À DES PESTICIDES

p. ex. : présence sur une exploitation agricole pendant l'épandage de pesticides ou dans un délai de 12 heures après un épandage, porter de l'eau destinée à l'épandage

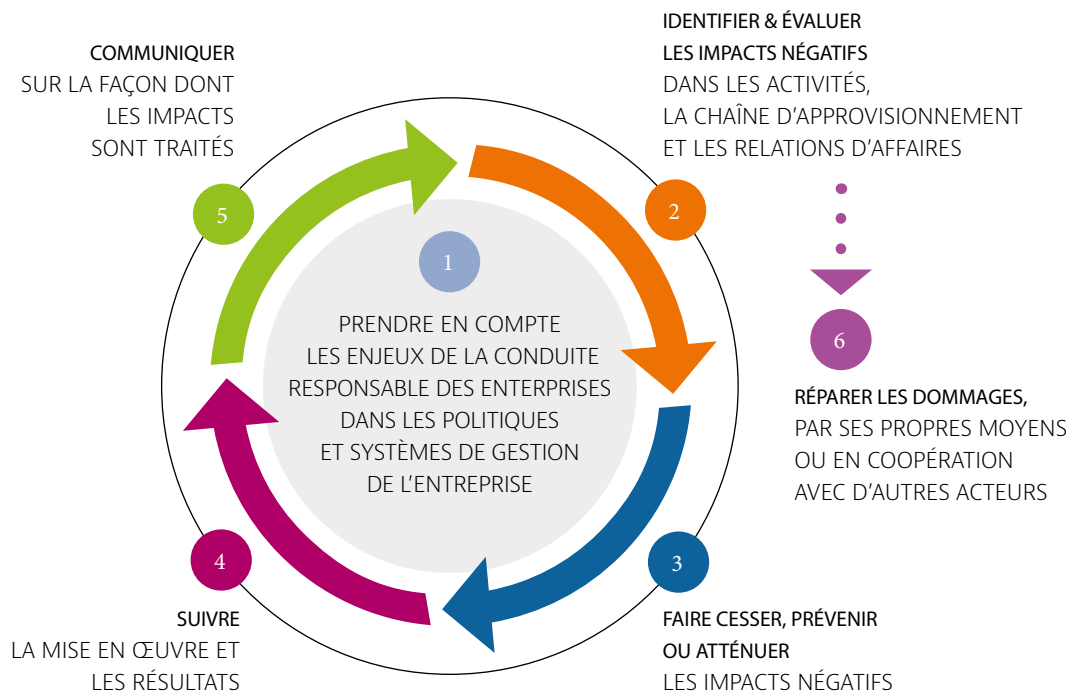
Le travail forcé est un autre risque saillant dans le secteur du cacao. Les dernières estimations indiquent que :



Sources : ILO, WalkFree, IOM: Global Estimates of Modern Slavery 2022: <https://www.walkfree.org/reports/global-estimates-of-modern-slavery-2022/>, WalkFree, Tulane: The prevalence of forced labour and child labour in the cocoa sectors of Côte d'Ivoire and Ghana, 2018: <https://www.cocoainitiative.org/knowledge-hub/resources/walk-free-foundation-study-prevalence-forced-labour-and-child-labour-cocoa>

Devoir de diligence dans le secteur du cacao

L'OCDE a développé un cadre de gestion des risques permettant aux entreprises d'identifier et de prévenir les impacts négatifs avérés et potentiels, notamment en matière de droits de l'homme, de leurs activités, chaînes d'approvisionnement et relations commerciales, d'y remédier et d'en rendre compte.



OECD (2018), OECD Due Diligence Guidance for Responsible Business Conduct, <http://mneguidelines.oecd.org/OECD-Due-Diligence-Guidance-for-Responsible-Business-Conduct.pdf>

Devoir de diligence fondé sur les risques de l'OCDE

Comprendre les étapes énoncées dans le cadre

Le Manuel explique chaque étape du cadre de l'OCDE afin que les entreprises du secteur du cacao sachent mettre en place, ou adapter si nécessaire, le processus relatif à l'exercice du devoir de diligence afin de prévenir et remédier aux impacts négatifs sur le travail des enfants et le travail forcé. Il s'agit notamment de mesures concrètes que les entreprises peuvent prendre pour progressivement améliorer l'exercice de leur devoir de diligence et promouvoir et protéger les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement du cacao. Dans la pratique, l'exercice du devoir de diligence implique des actions continues et itératives, qu'il n'est pas toujours possible de séquencer. Plusieurs étapes doivent être suivies simultanément et les résultats de certaines actions dépendent des résultats d'autres actions.

1

INTÉGRATION DE LA CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES ET DE L'EXERCICE DU DEVOIR DE DILIGENCE DANS LES POLITIQUES ET SYSTÈMES DE GESTION



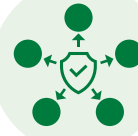
Établir et/ou mettre à jour des politiques faisant clairement référence au travail des enfants et au travail forcé



Structurer les systèmes de gestion interne et les ressources humaines à l'appui de l'exercice du devoir de diligence



Mettre en place un système de contrôle et de transparence de la filière



Faire connaître publiquement ces politiques et les communiquer à tout le personnel et à l'ensemble des fournisseurs, partenaires commerciaux et parties prenantes concernées



Intégrer les attentes relatives au devoir de diligence dans les contrats ou accords écrits conclus avec les fournisseurs

La première étape du cadre de l'OCDE sur le devoir de diligence consiste à faire en sorte que les entreprises disposent de politiques et systèmes de gestion solides. Le Manuel explique ce que cela signifie pour les entreprises qui mettent en œuvre des pratiques de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement du cacao, notamment en termes d'impacts sur les droits de l'homme, comme le travail des enfants et le travail forcé.

2

IDENTIFIER, ÉVALUER, HIÉRARCHISER LES RISQUES DE TRAVAIL DES ENFANTS ET DE TRAVAIL FORCÉ ASSOCIÉS À LA FILIÈRE



Cartographier la chaîne d'approvisionnement



Identifier les risques et les impacts au niveau de chaque segment de la chaîne d'approvisionnement



Évaluer les risques et les impacts du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement du cacao

En adéquation avec l'Étape 2 du cadre de l'OCDE sur le devoir de diligence, le Manuel explique comment les entreprises peuvent acquérir une vision complète de leur chaîne d'approvisionnement du cacao afin d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les impacts potentiels et avérés sur les droits de l'homme, tels que le travail des enfants et le travail forcé.

3

FAIRE CESSER, PRÉVENIR ET ATTÉNUER LES IMPACTS DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCÉ



Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de réponse aux risques et impacts négatifs



Adopter des mesures de prévention et d'atténuation des risques

La troisième étape consiste à prendre des mesures d'atténuation et de gestion des risques et à mettre en place une stratégie afin de répondre aux risques et impacts. Le Manuel explique comment les entreprises peuvent concevoir une stratégie adaptée de prévention et de lutte contre les risques et impacts du travail des enfants et du travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement du cacao.

4

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET DES RÉSULTATS



Suivre et observer la mise en œuvre et l'efficacité des engagements, des objectifs et des activités de l'entreprise relatifs à l'exercice de son devoir de diligence



Procéder à des évaluations de la chaîne



Consulter et associer les détenteurs de droits concernés ou susceptibles de l'être



Passer régulièrement en revue les initiatives sectorielles et multipartites auxquelles participe l'entreprise



Prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre des procédures de diligence raisonnable par l'entreprise afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement et les résultats

L'Étape 4 du cadre de l'OCDE sur le devoir de diligence a pour finalité de s'assurer de l'efficacité des activités de diligence raisonnable. Le Manuel expose la manière dont les entreprises du secteur du cacao peuvent assurer le suivi de l'efficacité des mesures de prévention et d'atténuation des risques et des effets sur les droits de l'homme de pratiques telles que le travail des enfants et le travail forcé au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.

5

COMMUNIQUER ET ÉTABLIR DES RAPPORTS SUR L'EXERCICE DU DEVOIR DE DILIGENCE



Rendre publiques des informations pertinentes sur les processus de diligence raisonnable



Diffuser les informations dans un format accessible et adapté

L'Étape 5 repose sur des recommandations concernant la manière de diffuser à l'extérieur des informations pertinentes sur les politiques, processus et activités relatifs à l'exercice du devoir de diligence, mis en œuvre pour identifier et traiter les conséquences réelles et potentielles de l'activité des entreprises, y compris les résultats de ces actions.

6

RÉPARER PAR LES SEULS MOYENS DE L'ENTREPRISE OU EN COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ACTEURS SI NÉCESSAIRE

Le processus de réparation est un processus distinct et déterminant que les pratiques de diligence raisonnable doivent faciliter et accompagner. Le Manuel décrit différentes manières, pour une entreprise du secteur du cacao, d'atténuer les risques et de réparer les effets associés au travail des enfants et au travail forcé, par ses propres moyens ou en coopération avec d'autres acteurs si nécessaire.



Le Manuel est disponible au téléchargement [ici](#).

Lectures complémentaires

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
<https://doi.org/10.1787/9789264115415-en>
- Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises
<https://mneguidelines.oecd.org/due-diligence-guidance-for-responsible-business-conduct.htm>
- Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables
<https://doi.org/10.1787/9789264251052-en>

© OCDE, 2023

Cette brochure est basée sur la publication : OCDE (2023), Manuel à l'intention des entreprises sur le devoir de diligence dans le secteur du cacao : Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/18a36896-fr>. Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement les opinions officielles des pays membres de l'OCDE. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Ce manuel est financé par la fondation International Cocoa Initiative et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Crédit photo: © International Cocoa Initiative.



Avec le soutien de :

